

République française
Département de la
Haute-Saône

Extrait du registre des délibérations Du conseil municipal

Mairie de Gouhenans
7 rue de la mairie
70110 GOUHENANS

De la commune de Gouhenans Séance du 26 mars 2021

Nombre de conseillers

En exercice 11	Votants	9
Présents 9	Absents	2

Convocation du : 15/03/2021 Affichée le : 29/03/2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Monsieur Jean-Marie RONDEY, Maire.

Etaient présents :
Mmes Véronique GACK - Sylvie KLINKAS

MM Michel CLEMENT – Hervé CORDIER – Raymond DEMOULIN - Jean-François LAVALETTE - Jean-Louis PETITGIRARD – Michel POUTHIER – Jean-Marie RONDEY

Étaient absentes :
– Cindy HAIMEZ - Aude MARTIN-SIEGER –
M POUTHIER a été nommé (e) secrétaire

N° 2021-5

Objet : Approbation des comptes de gestion 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestions dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° 2021-06

Objet : Approbation des comptes administratifs 2020

Sous la présidence de M Michel CLEMENT, conseiller municipal, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs communaux 2020 qui s'établissent ainsi :

Budget principal

Fonctionnement

Dépenses	221 767.95 €
Recettes	254 778.65 €
Excédent reporté 2019	52 510.32 €

Investissement

Dépenses	69 648.29 €
Recettes	100 617.20 €
Déficit reporté	46 243.63 €
Restes à réaliser :	59 000 € en dépenses

Budget assainissement

Fonctionnement

Dépenses	42 954.31 €
Recettes	34 832.15 €
Excédent reporté fonct	10 838.38 €

Investissement

Dépenses	23 053.99€
Recettes	28 240.00 €
Excédent reporté 2019	11 481.41€

Budget forêt

Fonctionnement

Dépenses	83 226.14 €
Recettes	12 100.27 €
Excédent de clôture :	188 835.48 €

Investissement

Dépenses	24 046.05 €
Recettes	39 823.49 €
Déficit reporté	10 823.49 €
Restes à réaliser dép.	7 900.00 €

Hors de la présence de M. RONDEY, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2020.

N° 2021-07

Objet : Vote des budgets primitifs 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les budgets primitifs, comme suit :

Budget principal

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	289 475 €	289 475 €
Section d'investissement	159 305 €	159 305 €
TOTAL	448 780 €	448 780 €

Budget forêt

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	164 463 €	164 463 €
Section d'investissement	32 100 €	32 100 €
TOTAL	196 563 €	196 563 €

Budget assainissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	45 065€	45 065 €
Section d'investissement	43 036 €	43 036 €
TOTAL	88 101 €	88 101 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve les budgets primitifs 2021.

N° 2021-08**Objet :** Provision pour créances douteuses

Monsieur le maire rappelle que la constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Compte tenu du volume des titres restant à recouvrer, la Trésorerie de Lure propose d'inscrire des crédits au budget primitif. Il suffira ensuite de procéder à l'ajustement de ces provisions, chaque année, au vu des états des restes au 31 décembre.

La provision peut être reprise si la créance douteuse disparaît par paiement du redevable, par effacement du juge ou par admission en non-valeur par l'assemblée délibérante, les poursuites contentieuses étant vaines et épuisées
Au 31/12/2020 les soldes des comptes de créances contentieuses sont les suivants :

c/ 4116 créanciers divers	1 635.05 €
c/ 4146 locataires	1 466.46 €
Total	3 103.51€

Ces créances contentieuses doivent faire l'objet d'une provision de 15 % de leur montant soit 465.53€

La constitution de la provision sera semi budgétaire (régime de droit commun)

Mandat c/ 6817-68 (opération budgétaire)

Constitution de la provision sur le c/ 4911 par le Receveur (opération non budgétaire)

N° 2021-09**Objet :** Affectation de résultat – budget communal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Marie RONDEY, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	85 521.02 €
- un déficit de fonctionnement de :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		33 010.70 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		52 510.32 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		85 521.02 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<hr/>		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-15 274.72 €
<hr/>		
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-59 000.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-74 274.72 €
AFFECTATION = C	=G+H	85 521.02 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		74 274.72 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		11 246.30 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

N° 2021-10**Objet :** Affectation de résultat – budget forêt

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Marie RONDEY, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 117 709.61 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-71 125.87 €
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		188 835.48 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		117 709.61 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<hr/>		
D Solde d'exécution d'investissement		2 953.95 €
<hr/>		
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-7 900.00 €
<hr/>		
Besoin de financement F	=D+E	-4 946.05 €
AFFECTATION = C	=G+H	117 709.61 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		4 946.05 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		112 763.56 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

N° 2021-11**Objet :** Affectation de résultat – budget assainissement

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Jean-Marie RONDEY, maire, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 2 716.22 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-8 122.16 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	10 838.38 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	2 716.22 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	16 667.42 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	2 716.22 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	2 716.22 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

N° 2021-12**Objet :** Vote des taux d'imposition 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux d'imposition suivant pour l'année 2021 :

Taxe sur le foncier bâti	33.75 % soit tx communal 9.27 % + tx départemental 24,48 %
Taxe sur le foncier non bâti	18.43 %

Séance du 26 mars 2021
Délibérations n° 5 à 12

Ont signé au registre les membres présents :

CLEMENT Michel	
CORDIER Hervé	
DEMOULIN Raymond	
GACK Véronique	
HAIMEZ Cindy	
KLINKAS Sylvie	
LAVALETTE Jean-François	
MARTIN-SIEGER Aude	
PETITGIRARD Jean-Louis	
POUTHIER Michel	
RONDEY Jean-Marie	